

République Française**N°2024-093****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONSENTI AU PROFIT DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO SOCIALE « PRISME »**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan****Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 25/06/2024**

RAPPORTEUR : ALAIN HAINAUT

Par délibération n° 2020-114 du 22 septembre 2020, le conseil municipal a autorisé la Commune à conclure un bail emphytéotique sur le terrain cadastré section AW n° 642 avec le Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale (GCSMS) « PRISME » en vue de la construction d'un pôle médicosocial.

Considérant que le bail prend fin automatiquement à son échéance ou préalablement en cas de dissolution ou de liquidation du groupement, et la Commune, propriétaire du terrain mis à disposition, récupère la jouissance totale de son patrimoine conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives et dudit bail ;

Considérant que le GCSMS comptait cinq partenaires à l'origine du projet ;

Considérant qu'à ce jour, il reste trois des partenaires et que la commune prend part au projet afin de permettre la création de locaux pour permettre aux professions libérales médicales de s'y installer ;

Considérant d'une part que le projet n'a plus la même ampleur tant architecturalement qu'en superficie ;

Considérant d'autre part la présentation d'un projet de centre de consultation médicale ;

Considérant que la commune peut céder un terrain (au prix des domaines) pour ce projet ;

Il convient donc de résilier le bail et d'allotir le terrain afin que les deux projets voient le jour.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- autorise la commune à résilier le bail emphytéotique sur le terrain cadastré section AW n° 642p conclu en faveur du groupement GCSMS « PRISME » en vue de la construction d'un pôle médicosocial ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette résiliation.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

